



POLITIQUE

Plan bibliothèques: bilan et propositions

Signalétique commune à toutes les bibliothèques françaises,



DUNKERQUE - LA BIB, NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

bonification des aides quand elles nouent des partenariats... Les députées Aurore Bergé et Sylvie Tolmont présentent leur bilan du « plan bibliothèques » de 2018 et donnent

quelques préconisations.

Par **Fanny Guyomard**,

Créé le 24.03.2021 à 09h54,

Mis à jour le 24.03.2021 à 10h00

« *Ouvrir plus et ouvrir mieux* » : voilà l'objectif que fixait le Ministère de la culture en 2018 dans son « **plan bibliothèques** ». Trois ans après, les députées LREM **Aurore Berger** et Socialiste **Sylvie Tolmont**, de la commission des Affaires Culturelles et de l'Education, dressent le bilan et liste ses recommandations dans une mission "flash" en trois volets: ouvrir plus, offrir plus, mieux former.

Lire aussi notre entretien avec Aurore Berger.

Ouvrir plus

Depuis 2016, une partie de la dotation générale de décentralisation (DGD) sert à aider les bibliothèques à élargir leurs horaires d'ouverture pendant cinq ans. Pour 2021 et pour 2022, les crédits ont été abondés de 8 millions d'euros, ce qui « *devrait permettre de financer une centaine de nouveaux projets sur les deux années à venir* », souligne le rapport. Mais attention aux disparités territoriales, alerte-t-il. Les outre-mer se sont notamment peu emparés du dispositif et des territoires comme le Grand-Est et le centre-Val-de-Loire sont en dessous de la moyenne nationale. Il présente alors les bibliothèques départementales comme un interlocuteur de premier plan.

Le plan « Bibliothèques ouvertes + » a lui permis aux structures universitaires d'être ouvertes en moyenne 61 heures par semaine. Mais elles gagneraient, selon les remontées de terrain, à davantage mutualiser leurs services avec les bibliothèques territoriales, comme l'ont fait Clermont-Ferrand ou le Morbihan, qui ont instauré un

abonnement unique.

Enfin, 347 villes situées en « quartier prioritaire » (40% des communes concernées par la politique de la ville) n'ont carrément pas de bibliothèque. Le rapport préconise donc de les rendre « prioritaires » dans la dotation générale de décentralisation.

Comment diversifier le public

Un moyen pour attirer les habitants non ou peu usagers de leur médiathèque est qu'elle noue des partenariats avec d'autres structures culturelles de la ville. Pour encourager ces partenariats, l'Etat pourrait alors créer une « *bonification des aides pour les bibliothèques les plus vertueuses* », imaginent les députées. Les bibliothèques de toute la France pourraient avoir une signalétique commune (enseigne ou élément de mobilier urbain), leur permettant d'être facilement identifiable par tout habitant. Ce serait sur la base du volontariat.

Pour atteindre les enfants, il est conseillé de renforcer le dispositif « **premières pages** », qui consiste à offrir un livre à leur naissance avec un guide et des conseils de lecture pour les parents. Aussi, installer des « malles à lire » du Salon du livre et de la presse jeunesse dans les crèches et les centres de protection maternelle et infantile. Les députées souhaitent aussi que chaque **contrat territoire-lecture** soit doté d'un volet jeunesse.

La diversification passe aussi par un volet « accessibilité au handicap ». Pour les malvoyants, se pose la question du livre numérique. Mais les tarifs doivent être moins opaques, et les acquisitions mieux exploitées.

Enfin pour les détenus, il est demandé de laisser davantage d'autonomie aux associations qui gèrent les bibliothèques en prison, d'avoir un responsable de l'accès à la culture dans chaque établissement et d'y installer des micro-folies.

Mieux former

Le plan demandait enfin que la formation des bibliothécaires soit adaptée aux nouveaux usages de la population. Mais bibliothécaires, élus, le CNFPT et organismes de formation doivent encore se concerter sur le sujet en 2021.

Les propositions de la mission "Flash"

- Prévoir un accompagnement transitoire pour les projets d'extension arrivant à échéance du financement au titre de la «DGD – Bibliothèques», notamment en trouvant des relais de soutien locaux (contrats territoire-lecture).
- Conforter les DRAC et les départements dans leur rôle d'information sur les aides existantes et d'accompagnement en ingénierie des collectivités territoriales.
- Généraliser le système de carte unique en favoriser les partenariats entre bibliothèques territoriales et bibliothèques universitaires, par une meilleure coordination interministérielle..
- Pour déployer les programmes de lecture publique sur tout le territoire, créer un programme prioritaire de constructions de bibliothèques dans les 347 communes situées en quartier prioritaire de la ville qui en sont dépourvues, en orientant spécifiquement le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sur ces projets.
- A travers les contrats territoire lecture, prévoir des bonifications liées à la capacité à se tourner vers de nouveaux publics, évaluer l'existence de partenariats et d'actions conjointes entre les bibliothèques et différents acteurs du champ social. Chaque contrat territoire lecture doit comporter un volet jeunesse, en particulier petite enfance, et un volet accessibilité au handicap.
- En partenariat avec les communes, sensibiliser les animateurs des accueils périscolaires à l'importance de la lecture, à lire des

- histoires aux plus jeunes et à proposer des livres aux plus grands.
- Créer une signalétique commune pour marquer l'emplacement des bibliothèques partout en France. Intégrer la lecture dans les émissions grand public du service public audiovisuel.
 - Inscrire dans la loi la compétence des départements en matière de lecture publique.
 - Développer le livre numérique dans l'optique de l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes empêchées.
 - Faire de la lecture en prison une priorité, avec un responsable de l'accès à la culture et à la lecture dans chaque établissement pénitentiaire. Confier davantage de moyens et de responsabilités aux associations gestionnaires des bibliothèques en prison.
 - Déployer dans les établissements pénitentiaires les Micro Folies.
 - Dans le cadre de la concertation nationale et des assises de la formation des bibliothécaires, orienter davantage le métier vers la médiation culturelle et sociale.
 - Renforcer la formation des animateurs et intégrer dans le BAFA l'enjeu de la lecture publique.

24.03

2021



Articles liés



24.03.2021

Aurore Bergé : « Remettre la bibliothèque au cœur de la parole pub...



24.03.2021

Aurore Bergé : « Remettre la bibliothèque au cœur de la parole pub...

